



# Présentation du service efficacité énergétique des bâtiments Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime

En partenariat  
avec :



ACT'EE



# Les domaines d'action du SDE76

Le SDE76, un syndicat au service de ses communes adhérentes depuis 1938.

En 2022 : 629 communes adhérentes, une communauté de communes et une communauté urbaine.

## Les missions liées au cœur de métier

*Développement des réseaux électriques, gaz et éclairage public.*

### ÉLECTRICITÉ



### GAZ



- ▶ Autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz.
- ▶ Renforcement, effacement et extension des réseaux électriques.

### ÉCLAIRAGE PUBLIC



### MAINTENANCE EN ÉCLAIRAGE PUBLIC



- ▶ Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public.
- ▶ Mise en valeur du patrimoine public par la lumière.

## La transition énergétique

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



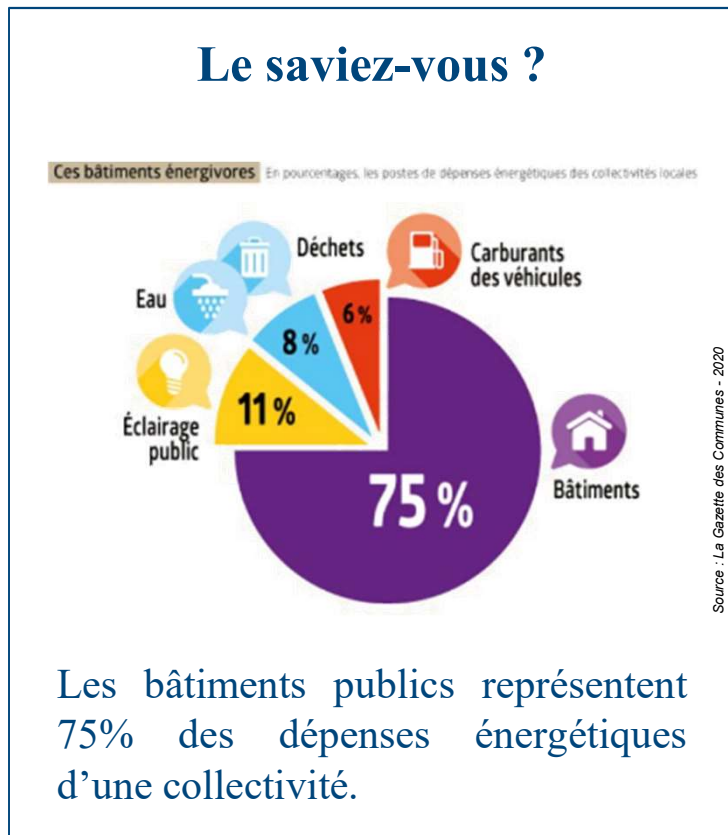
### MOBILITÉ BAS CARBONE



- ▶ Accompagnement des intercommunalités dans l'élaboration de leur PCAET.
- ▶ Groupements d'achat d'énergie d'électricité et de gaz.
- ▶ Mobilité bas carbone (116 bornes de recharge pour véhicules électriques).
- ▶ Production d'énergies renouvelables (étude et réalisation de centrales solaires photovoltaïques).
- ▶ **Efficacité énergétique des bâtiments publics.**

# Focus sur le service efficacité énergétique des bâtiments publics

## Maîtriser sa consommation énergétique : un enjeu majeur pour les collectivités.



- ▶ Un constat :  
Des communes motivées et volontaires pour s'engager dans la démarche.
- ▶ Des freins :  
Le manque de moyens humains et financiers.
- ▶ Une volonté du SDE76 :  
**Proposer un service gratuit d'accompagnement technique, financier et de proximité.**
- ▶ Un objectif :  
Favoriser le passage à l'acte (actions d'efficacité énergétique, travaux de rénovation énergétique).

## Pourquoi passer à l'action ?

### Les avantages à entreprendre des actions d'efficacité énergétique

- ▶ Maîtriser sa consommation énergétique et limiter ses dépenses.
- ▶ Améliorer le confort des usagers des bâtiments.
- ▶ Valoriser le patrimoine communal.
- ▶ Adopter une conduite exemplaire.
- ▶ Répondre aux enjeux environnementaux en limitant ses émissions de CO<sub>2</sub>.
- ▶ Participer à une démarche de territoire (PCAET <sup>(1)</sup>, TEPOS <sup>(2)</sup>).
- ▶ Répondre à la réglementation : décret tertiaire.

### Les obligations du décret tertiaire

Depuis octobre 2019, le décret tertiaire impose une réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires :

- ▶ **Bâtiments ou ensemble de bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>**
- ▶ **Réduction des consommations énergétiques**



*par rapport à une année de référence (choisie entre 2010 et 2020)  
ou en valeur absolue définie par catégorie d'activité (arrêtés).*

- ▶ **A partir de 2022, obligation de déclarer annuellement** la performance thermique de son patrimoine sur la plateforme numérique OPERAT\* gérée par l'ADEME.

*\* OPERAT (Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire).  
Date limite de transmission des informations : 30/09/2022, tolérance jusqu'au 31/12/2022.*

# Focus sur le service efficacité énergétique des bâtiments publics

## Des partenariats pour déployer le service à l'échelle du Département

### Partenariat avec le Département de Seine-Maritime depuis 2020



- ▶ SDE76 : accompagnement technique.
- ▶ Département : animation du dispositif et un appui financier.

### SDE76 : lauréat à 3 reprises de l'appel à manifestation d'intérêt ACTEE de la FNCCR<sup>(1)</sup>



- ▶ Soutien financier sur la période 2020/2023



(création de postes de chargés de mission en efficacité énergétique des bâtiments publics, financement d'audits, d'outils et d'un logiciel de suivi des consommations).

(1) Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

# Focus sur le service efficacité énergétique des bâtiments publics

## Encourager les partenariats avec les EPCI

Le SDE76 construit des partenariats avec les EPCI dans le but de déployer efficacement le service sur l'ensemble du territoire et prévoir les ressources humaines et les moyens nécessaires.

## Chiffres clés

**6** conventions de partenariat signées avec les territoires  
(2 PETR, 2 Communautés d'agglomération, 2 communautés de communes).

**58** conventions d'adhésion au service signées

**328** bâtiments concernés

## EPCI partenaires

### Depuis 2020



### Depuis 2021



### Depuis 2022





# Focus sur le service efficacité énergétique des bâtiments publics

## Un accompagnement personnalisé en 3 étapes



*(1) La mission du SDE76 est une mission de conseil et d'accompagnement jusqu'au travaux, et non de prestations d'études de faisabilité, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.*

# Retour d'expérience – Projet accompagné par le SDE76

## Rénovation de la salle des fêtes de Saint-Honoré



Avant travaux



En cours de travaux

	Phase 1	Phase 2	Total
<b>Travaux / études</b>	Architecte & études techniques Isolation de la toiture Isolation des murs par l'extérieur Remplacement des menuiseries extérieures	Isolation d'un mur par l'intérieur Ventilation double flux Chauffage pompe à chaleur air/eau Remplacement de l'éclairage par des éclairage LED	
<b>Montant total (HT)</b>	<b>96 076 €</b>	<b>138 682 €</b>	<b>234 758 €</b>
<b>Montant travaux (HT)</b>	88 626 €	138 682 €	227 308 €
<b>Subventions</b>			
Département (30%)	25 688 €	41 605 €	} 83 935 €
Département - Bonification énergie*		16 642 €	
DETR (30%)	26 588 €	41 605 €	68 193 €
DSIL classique (25%)	22 156 €		22 156 €
<b>Montant total subventions</b>	<b>74 432 €</b>	<b>99 852 €</b>	<b>174 284 €</b>
soit en pourcentage environ :	77%	72%	74%
<b>Reste à charge de la commune (HT)</b>	<b>21 644 €</b>	<b>38 830 €</b>	<b>60 474 €</b>

\* 40% du montant de la subvention.

- ▶ Un projet d'un montant total de 234 758 € HT, **subventionné à hauteur de 74%** (174 284 €).
- ▶ **Reste à charge pour la commune : 60 474 €.**
- ▶ Obtention de la bonification énergie du Département (16 642 €) grâce à la réalisation d'un audit énergétique financé à hauteur de 70% par le SDE76 (dont 50% par le programme ACTEE de la FNCCR).



# Focus sur le service efficacité énergétique des bâtiments publics

**Vous avez un projet de chaufferie bois pour vos bâtiments publics ?  
Le SDE76 vous accompagne.**

<i>Étude d'opportunité bois</i>	<i>Gratuit<sup>(1)</sup></i>
<i>Conseils et accompagnement de votre projet</i>	<i>Gratuit<sup>(1)</sup></i>

*(1) Pour les communes adhérentes au SDE76 après la signature d'une charte d'adhésion au service efficacité énergétique des bâtiments publics*



En partenariat  
avec :



# Focus sur le service efficacité énergétique des bâtiments publics

## Combien ça coute ?

Pré-diagnostic et suivi énergétique (Bilan des consommations et des dépenses, rapport de visite des bâtiments)	<b>Gratuit<sup>(1)</sup></b>
Audits énergétiques (pilotes par le SDE76)	Financé à hauteur de <b>70%</b>
Conseils et accompagnement de votre projet <sup>(3)</sup>	<b>Gratuit<sup>(1)</sup></b>

*(1) Pour les communes adhérentes au SDE76 après la signature d'une charte d'adhésion au service efficacité énergétique des bâtiments publics*

*(2) Dont 50 % par ACTEE*

*(3) La mission du SDE76 est une mission de conseil et d'accompagnement jusqu'aux travaux, et non de prestations d'études de faisabilité, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.*

## Comment adhérer ?

L'adhésion est possible avec la signature d'une convention entre la collectivité souhaitant adhérer au service et le SDE76.

## Le coût de l'inaction

L'augmentation du prix des énergies et le vieillissement des installations aggravent la situation et augmentent la facture énergétique.

**Il est donc essentiel de prendre des mesures dès aujourd'hui.**



Contacts :



**Antoine TAILLEFER**

*Référent PETR Dieppe Pays Normand*

*Chargé de mission Efficacité Energétique des Bâtiments*

06 31 63 05 39

antoine.taillefer@sde76.fr



**Peggy MOUSSIÉ**

*Responsable Service Efficacité Energétique des Bâtiments*

06 73 40 15 72

peggy.moussie@sde76.fr

En partenariat  
avec :



ACTEE

